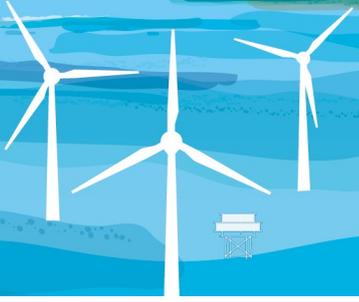


Projet éolien en mer au large de l'île d'Oléron



Édito

Retour sur 2023 et projection sur 2024

Cette lettre est l'occasion de vous présenter le travail conduit par les maîtres d'ouvrage en 2023 et de vous donner une vision de ce qui sera entrepris en 2024.

Il vous sera présenté un focus sur les études de terrain :

- les études techniques de terrain terminées, qui nous livrent aujourd'hui leurs premiers résultats ;
- les études environnementales toujours en cours qui se poursuivront encore un an et demi.

On vous parlera également de la procédure de mise en concurrence en cours qui permettra à l'État au terme de celle-ci de choisir un lauréat pour la réalisation et l'exploitation du parc éolien.

Enfin un point sera fait sur la communication passée de 2023 et les événements prévus pour cette nouvelle année.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

Le mot des garants	P.2
État initial de l'environnement	P.3
Résultats des études techniques	P.4
La concertation des parties prenantes et du public	P.5
La procédure de mise en concurrence	P.6
La planification maritime	P.7
Où s'informer ?	P.8



Le mot des garants

Les études pour le projet de parc éolien au large d'Oléron progressent à leur rythme, un rythme progressif mais nécessaire pour obtenir des données fiables. La circulation de l'information reste un point essentiel pour que chacun puisse se forger un avis et le faire connaître aux maîtres d'ouvrages.

Les études environnementales sont le cœur des préoccupations de nombreux acteurs, car de la richesse écologique des milieux dépendent de nombreuses activités emblématiques du territoire. Mais reste en suspens la question des effets cumulés des différentes activités sur la zone d'étude. Pour disposer des informations complètes, il reste encore plusieurs mois de délais et il faudra permettre aux publics de s'exprimer sans pour autant disposer de toute la connaissance sur ces sujets. C'est un exercice périlleux mais important.

A cette concertation s'est ajouté en novembre dernier, l'organisation d'un grand débat public « la mer en débat ». Déployé sur les 4 façades maritimes de France métropolitaine par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), ce débat vise à alimenter la réflexion de l'État sur ces documents stratégiques de façade. Planifier l'éolien en mer, les zones de protection forte, les usages de la mer, telle est l'ambition de ce document, dont l'objectif reste avant tout de préserver le bon état écologique de la mer.

Nous sommes ainsi actuellement à la croisée des chemins entre une concertation autour du projet de parc d'Oléron qui se poursuit avec les acteurs socio-économiques en particulier et un grand débat public qui va à la rencontre de

tous les acteurs et citoyens de la façade Sud-Atlantique.

D'une approche « projet », les objectifs d'énergies marines renouvelables passent à une approche « planification ». Même si l'exercice d'une vision transversale avait été demandé par de nombreux acteurs, il n'en reste pas moins complexe. Il s'appuie fortement sur des éléments cartographiques et sur les arguments et préoccupations principales des acteurs et citoyens. Plusieurs modalités d'information ont été prévues par l'Etat et RTE dans le cadre de la concertation continue : expositions, vidéos et présence sur les événements. La CNDP quant à elle déploie également de nombreuses modalités de participation des publics dans le cadre du débat public : visites de terrain, ateliers cartographiques, tables rondes, expositions...

En tant que garants, nous estimons néanmoins qu'une réunion publique sur le projet éolien d'Oléron devrait idéalement se tenir dans les prochains mois, afin de faire un point d'étape avant la nomination du lauréat de l'AO7. Car ensuite, ce lauréat deviendra l'interlocuteur principal des publics. L'Etat et RTE qui ont jusqu'ici la responsabilité de la concertation continue doivent rendre compte des avancées du projet avant d'en confier le déploiement à un opérateur, qui lui-même devra poursuivre son devoir d'information.

Les enjeux environnementaux, financiers, et sociaux restent forts et nombreux sur la Charente-Maritime. Il est évident que ces échanges nourrissent indéniablement le futur de la mer et du littoral et ancrent durablement les relations des hommes à la mer.

Julie Dumont et Francis Beaucire
Garants de la concertation continue



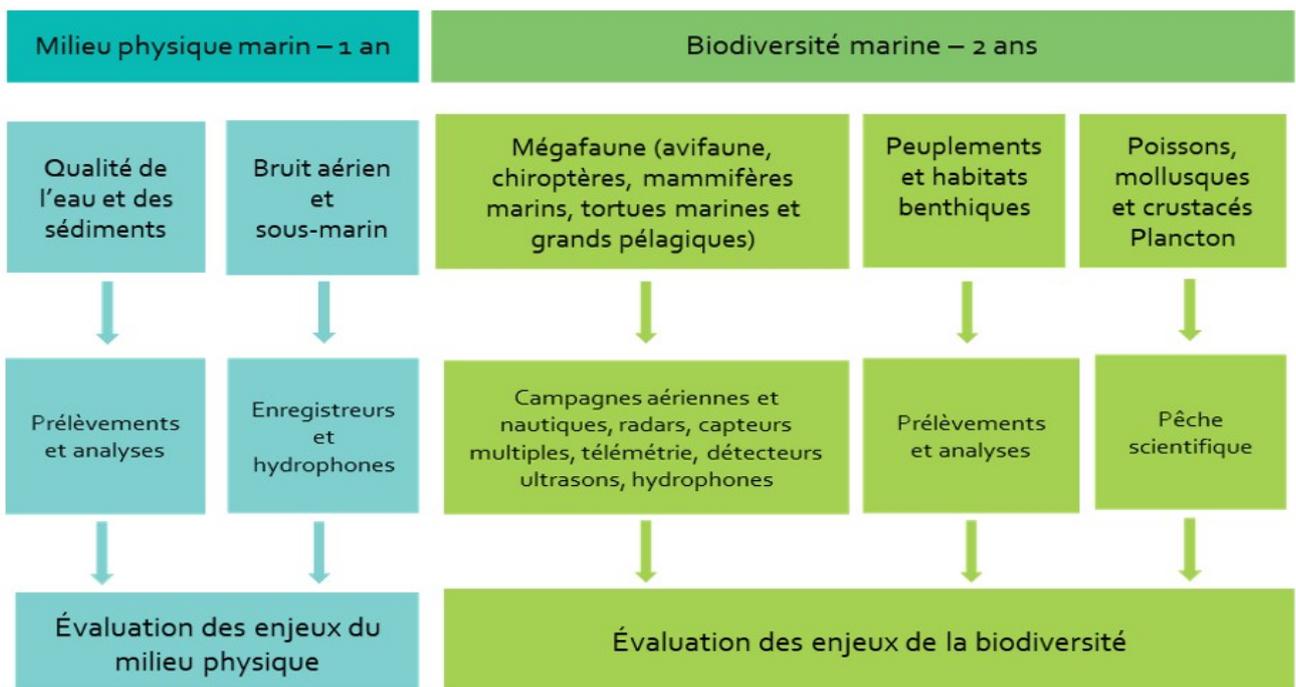
État initial de l'environnement

Les campagnes de terrain menées dans le cadre de la définition de l'état initial de l'environnement ont débuté au troisième trimestre 2023. Ces campagnes se poursuivront pendant 2 ans dans la zone d'étude du parc éolien et durant 1 an dans la zone d'étude du raccordement en mer. Elles sont menées par le bureau d'étude SETEC pour la partie marine et par EGIS pour la partie terrestre de la zone de raccordement

Différents compartiments de la biodiversité marine sont étudiés : plancton, poissons, mammifères marins, mollusques, crustacés,... mais également les oiseaux marins et migrateurs terrestres, ainsi que les chauve-souris (chiroptères). Des techniques d'investigation très diverses sont utilisées pour chacun de ces compartiments : pêches scientifiques, pose d'enregistreurs acoustiques, observations par bateau et par avion. La qualité du milieu est également regardée, notamment par des analyses d'eau et de sédiments prélevés en mer.

Les données produites viendront alimenter la connaissance de l'« état de référence » du milieu avant l'installation des parcs éoliens. Elles permettront également aux futurs opérateurs d'identifier les techniques (matériel, type de travaux) et le site d'implantation permettant d'éviter ou de réduire au maximum les impacts sur la biodiversité pendant la phase de travaux et d'exploitation du parc (étude d'impact).

Les données brutes sont livrées au fil de l'eau à RTE (pour la zone de raccordement) et à l'État (pour la zone du futur parc éolien), avant la remise de rapports intermédiaires et finaux. Les actualités seront mises en ligne sur le site <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-sud-atlantique/projet-en-sud-atlantique>



Synthèse des compartiments étudiés dans l'étude d'état initial de l'environnement



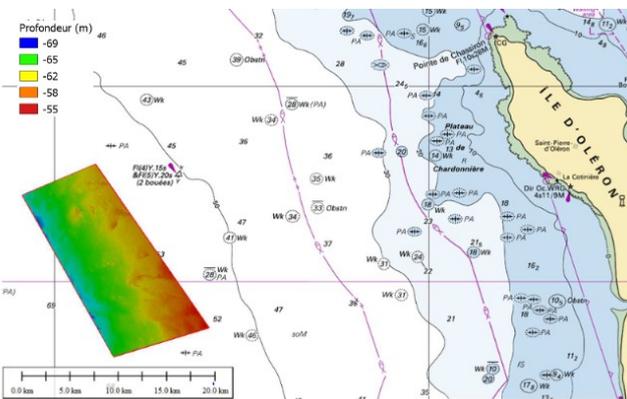
Résultats des études techniques

Les études techniques sont terminées dans la zone d’implantation du parc éolien ainsi que dans la zone du raccordement.

Les premiers résultats des campagnes météocéaniques (acquisition des données de vent, courant et houle) ainsi que les données géophysiques du SHOM (bathymétrie et nature des sols) sont à disposition du public sur le site éoliennesenmer.fr¹ pour la partie parc et sur le site de RTE pour la partie raccordement². Ils serviront au lauréat et à RTE pour la définition du projet du parc éolien et de son raccordement.

RÉSULTATS BATHYMÉTRIQUES :

La zone d’étude du parc correspond à des profondeurs de -55 à -69 mètres.



Couverture du levé bathymétrique de l'emprise du parc

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS SUR LA NATURE DES FONDS :

L’analyse des prélèvements sédimentaires effectués met en évidence une hétérogénéité dans les résultats, traduisant l’existence d’une nature des fonds variée sur la zone, composée majoritairement de sédiments sableux.

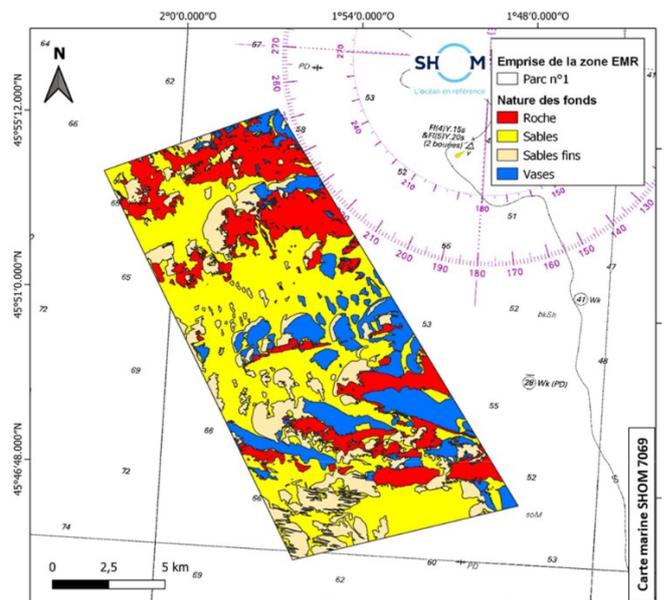


Figure 9 : Carte de répartition des sédiments du parc n°1 de la zone EMR Atlantique-Sud réalisée à partir des données acquises lors du levé S202201200 mené par le Shom (Source : Shom, 2022).

1 <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-sud-atlantique/projet-en-sud-atlantique/etudes-zone>

2 <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/projet-eolien-en-mer-en-sud-atlantique#Documents>

La concertation des parties prenantes et du public

PARTICIPATION DES GROUPES DE TRAVAIL

Depuis un an, l'État a mis en place des groupes de travail de concertation avec les professionnels de la pêche, les autres usagers de la mer, les associations de protection de la nature, et les acteurs socioéconomiques.

Lors du premier semestre 2023, les premières réunions de ces groupes ont permis d'échanger sur la manière de prendre en compte les enjeux du territoire dans le développement du futur projet.

Au deuxième semestre, les groupes de travail avec les organisations professionnelles de la pêche ainsi que les associations de protection de la nature ont été de nouveau réunis afin de leur présenter les avancées sur le projet et d'évoquer les enjeux environnementaux et de pêche que le lauréat devra prendre en compte lors de l'élaboration du projet.

RETOUR SUR LA COMMUNICATION 2023

Afin d'informer le plus grand nombre, la communication sur le projet a pris de nombreuses formes. Voici ci-dessous les différents canaux utilisés :

- Création et mise en place d'une exposition itinérante dans les communes de Dolus d'Oléron, du Château d'Oléron et de Rivedoux ;
- Diffusion de vidéos et d'affiches d'information sur le projet en gare de La Rochelle ;
- Diffusion de vidéos et d'affiches d'information lors des matchs du stade Rochelais ;
- Participation aux salons Shipping days, Seanergy et Grand Pavois ;

- Création et diffusion de 4 newsletters dans le journal Sud-Ouest
- Campagne d'information sur internet ;
- Diffusion de la vidéo du projet avant les replay de France TV ;
- Publication d'un article sur les retombées économiques du projet dans le journal Sud-Ouest Eco.

LA CONCERTATION CONTINUE EN 2024

En 2024, l'État continuera à informer sur le projet et ses avancées. Cette concertation sera reprise par le lauréat dès lors que celui-ci sera officiellement choisi.

Les canaux de diffusion utilisés en 2023 seront en grande partie repris et notamment les campagnes de diffusion d'informations en gare de La Rochelle, au stade Rochelais, dans le journal Sud-Ouest et sur internet.

L'exposition du projet sera de nouveau présente au salon Shipping Days les 4 et 5 avril prochains et une réunion publique sera organisée à la fin du premier semestre afin de faire un retour au public sur les grandes avancées du projet et notamment de présenter les premiers résultats des études techniques et environnementales.

Le film d'animation présentant les informations importantes sur le projet est disponible via le QRCode ci-dessous :





La procédure de mise en concurrence

La procédure de mise en concurrence est en cours !

La procédure de mise en concurrence, qui conduira à la désignation d'une entreprise ou d'un consortium d'entreprises en charge de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et du démantèlement du projet, a débuté en octobre 2022. Elle se déroule en trois étapes.

La première est la préqualification d'entreprises disposant des capacités techniques et financières nécessaires au projet : après analyse des candidatures reçues par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), l'État a, en mars 2023, [annoncé retenir 9 candidats](#) pour participer au dialogue concurrentiel.

Il s'agit de la deuxième phase de la procédure : des réunions et échanges écrits sont organisés par l'État avec les candidats pour discuter de certains paramètres qui figureront dans le cahier des charges, dans l'objectif de minimiser les risques pour les candidats, de limiter le soutien public financier qui sera apporté, et de tenir compte des enseignements du débat public et des meilleures pratiques. Cette phase de dialogue ne concerne pas directement le grand public, mais le cahier des charges peut tenir compte des attentes exprimées par les acteurs : certaines propositions ont ainsi été partagées à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) via les groupes de travail de la concertation.

Le cahier des charges doit respecter les règles nationales et européennes. La procédure doit à ce titre respecter les critères de transparence et d'égalité de traitement des candidats et les critères de sélection doivent être objectifs et non discriminatoires. En particulier, le prix doit constituer le critère principal (70% à minima). À la fin de la phase de dialogue, actuellement en cours, la Commission européenne valide en effet le cahier des charges de la procédure de mise en concurrence au titre de la future aide d'État.

Troisième étape prévue à partir du printemps 2024 : le cahier des charges sera publié et les candidats présélectionnés seront invités à remettre leurs offres. Celles-ci ne seront pas publiques, car elles contiennent des informations qui relèvent du secret industriel et commercial, et seront analysées par la CRE qui procédera à leur notation. En fin d'année, le ministre chargé de l'énergie désignera le lauréat en tenant compte du classement élaboré par la CRE.



La planification maritime

Le document stratégique de façade (DSF) est un document de planification maritime. Il met en œuvre, pour chacune des 4 façades maritimes, la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) qui porte les ambitions de la France en matière de politiques maritimes et littorales.

Le DSF s'articule autour d'un volet stratégique, adopté pour la première fois en 2019, et d'un volet opérationnel. C'est le volet stratégique qui connaît aujourd'hui son premier cycle de mise à jour.

Cette mise à jour s'inscrit aussi dans un contexte simultané de révision de la stratégie nationale pour la mer et le littoral et de mutualisation des débats publics avec l'éolien en mer suite à la loi accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).

Placés sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), ces débats s'échelonnent selon différentes modalités du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 en simultané sur les 4 façades maritimes sous le vocable « la mer en débat ». Les temps forts du débat en région s'organisent autour de débats mobiles dans les espaces publics (centres commerciaux, marchés), et lors d'escales qui se tiennent dans chacun des 4 départements de la façade sous la forme d'ateliers, de tables rondes et d'événements culturels.

En Nouvelle-Aquitaine, après deux escales et plusieurs débats mobiles sur le Bassin d'Arcachon et au sein de l'agglomération bordelaise, le débat public poursuivra son tour de la façade en février avec une escale dans le Pays basque puis en mars lors de l'escale rochelaise qui mettra en avant le sujet du déploiement de l'éolien en mer sur la façade.

En complément de ces deux escales, de nombreux événements en présentiel et en ligne (webinaires « Les mardis de la mer ») sont organisés afin de recueillir l'avis du public sur le futur de la mer. Le webinaire du mardi 20 février sera notamment dédié à la thématique de l'éolien en mer avec comme question centrale : « Faut-il développer l'éolien en mer au nom de l'urgence climatique : opportunité et conditions ? »

L'ensemble des événements prévus dans le cadre de ce débat public sont à retrouver directement sur le site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/agenda>



Où s'informer ?

Le site internet [eoliennesenmer.fr](https://www.eoliennesenmer.fr)

Le site du projet et de la concertation post débat permet d'avoir accès à l'ensemble des informations relatives au projet.

<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-sud-atlantique/projet-en-sud-atlantique>

Comité de rédaction

L'équipe projet « Parcs éoliens en mer en Sud-Atlantique au large de l'île d'Oléron » : DGEC, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DIRM Sud-Atlantique, DDTM de Charente-Maritime, préfecture maritime de l'Atlantique, RTE

Conception : Strat&act (2022), DGEC